

Rentrée de septembre 2020

Le nouvel arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant précise que « *dans le contexte exceptionnel de mobilisation nationale pour protéger au mieux l'ensemble de la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie de COVID-19* », les épreuves de sélection 2020 se limiteront à l'examen du dossier. L'entretien de sélection est exceptionnellement supprimé cette année.

Liste des pièces à fournir pour la constitution du dossier d'inscription :

- 1° Une fiche d'inscription (à télécharger sur le site de l'institut)
- 2° Une pièce d'identité ;
- 3° Une lettre de motivation manuscrite ;
- 4° Un *curriculum vitae* ;
- 5° Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document ne doit pas excéder deux pages ;
- 6° Selon la situation du candidat, la ou les copies des originaux de ses diplôme(s) ou titres traduits en français ;
- 7° Le cas échéant, la ou les copies de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- 8° Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandation de l'employeur (ou des employeurs) ;
- 9° Le cas échéant, uniquement pour la rentrée de septembre 2020, une attestation de suivi de préparation au concours d'aide-soignant au cours de l'année 2019-2020 ;
- 10° Pour les ressortissants hors Union européenne, un titre de séjour valide pour toute la période de la formation ;
- 11° Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant ;
- 12° **Un chèque d'inscription d'un montant de 50,00 euros libellé à l'ordre du Trésor Public.** (obligatoire à l'inscription)

**Date limite d'envoi des dossiers de candidature : Mercredi 10 juin 2020 minuit.
Uniquement par voie postale (le cachet de la poste faisant foi)**

TOUT DOSSIER RECU INCOMPLET SERA REJETE

AFFICHAGE DES RESULTATS : lundi 29 juin 2020 à 14h à l'Institut de Formation et également publiée sur le site de l'Institut www.ifs-annemasse.fr

Chaque candidat sera informé par écrit de ses résultats.

Pour joindre le secrétariat :
Par mail : ifs@ch-alpes-leman.fr
Par téléphone : 04.50.82.32.40

Une notice explicative sera très prochainement publiée sur ce site.